

Département de la Vendée

Commune de LE PERRIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 02/12/2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 15

Séance N° 07
08/12/2025
Délibération 088/8.8

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEFROY Rosiane, Maire.

Membres présents : Mmes GODEFROY Rosiane, BERNARD Béatrice, BILLET Sabine, BESSEAU Martine, HAMELIN Karine, PONTOIZEAU Fabienne, HENRIQUES Floriane, et Mrs MILCENT Jean-Paul, ABU-AITA Maher, GUILBAUD David, AVERTY Julien, HEMON Christian, POUGEARD Pierre.

Absents excusés : Mmes ARTUS Pauline, HA Christine, MOURAIN Lisa, Mrs CHAUVIN Yannick, CUVILLIER Jean-Claude

Absents : Mrs PINÉAU Nicolas.

Pouvoirs : Mme MOURAIN Lisa a donné pouvoir à Mme GODEFROY Rosiane, Mr CHAUVIN Yannick a donné pouvoir à Mme BERNARD Béatrice.

Madame BILLET Sabine a été élue secrétaire.

OBJET : Renouvellement de la convention entre Météo France et la Commune de Le Perrier

Madame Le Maire rappelle aux membres du conseil qu'une convention relative à l'implantation d'une station automatique du réseau Radôme a été signée avec Météo France en janvier 2017.

A ce titre, la commune met à la disposition de Météo France un terrain de 200 m² environ au lieu-dit « L'Ile Paradis », sur lequel sont édifiées les infrastructures et aménagements nécessaires à l'installation d'une station automatique par Météo France.

La convention arrivant à échéance au 31/12/2025, il est proposé la signature d'une nouvelle convention à partir du 01/01/2026, pour une durée de 3 ans, renouvelable tacitement (deux fois au maximum) pour une période équivalente.

Madame Le Maire précise l'objet de cette convention :

« Météo France a pour mission de surveiller l'atmosphère, l'océan superficiel et le manteau neigeux, d'en prévoir les évolutions et de diffuser les informations correspondantes. Il exerce les attributions de l'Etat en matière de sécurité météorologique des personnes et des biens ; à ce titre, il met en œuvre un système d'observation lui permettant d'accomplir ses missions. Dans le cadre de son réseau d'observation de surface, Météo-France souhaite implanter une station automatique sur le terrain situé sur la commune du Perrier. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- AUTORISE Madame Le Maire à signer la convention entre Météo France et la Commune de Le Perrier.

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,
Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

Pour extrait conforme
Madame le Maire
Rosiane GODEFROY



La secrétaire de séance
Mme BILLET Sabine

A
Y